À Nantes, le 06/11/2026

AVENANT AU CONTRAT

Entre les soussignés : Atelier Lumière SARL, demeurant ou ayant son siège à : 18 quai de la Fosse, 44000 Nantes, d'une part, et Léa Fontaine, graphiste indépendante, demeurant ou ayant son siège à : 6 rue des Halles, 56000 Vannes, d'autre part.

Les parties ont signé le 02/09/2026 un contrat intitulé : contrat de prestation de services de création graphique (ci-après « le Contrat »).

Exposé : Les parties conviennent de reporter la livraison à la suite d'un changement de calendrier du client.

Article 1 - Objet de l'avenant. Le présent avenant n° 1 modifie la clause suivante du Contrat : article 4 - Délai de livraison

Rédaction actuelle : Les livrables sont remis au plus tard le 15 décembre 2026.

Article 2 - Nouvelle rédaction. Les livrables sont remis au plus tard le 31 janvier 2027.

Article 3 - Date d'effet. Les modifications s'appliquent à compter du 06/11/2026.

Article 4 - Autres clauses. Toutes les autres clauses du Contrat demeurent inchangées et continuent de s'appliquer. En cas de contradiction avec le Contrat, le présent avenant prévaut sur les clauses qu'il modifie.

Fait en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Atelier Lumière SARL et Léa Fontaine, graphiste indépen

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/avenant/